Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20261001-DEL2026127-DE

Quéven Kewenn	# Délibération ## Conseil Municipal *du 01 octobre 2026*
Référence : 2026127	*Objet :* **Renouvellement de la campagne de colorisation des façades de la rue Jean Jaurès**

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : **En exercice : 29** Présents : 26 Procurations : 3 **Votants : 29**	**L'an deux mille vingt-six, le premier octobre, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.** **Présents** : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, MEVELEC Laurence, LE RAVALEC Stéphane GILLARD Pascale, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, PIQUÉE Cécile CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, EZANO Mathys, GERAY Laurent, FREQUELIN Valérie, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle **Pouvoirs** : **FOLLO Anthony** à BAUDET Damien, **DANIEL Aziliz** à OLIVIER Céline, **NAOUR Nicole** à BOUTRUCHE Marc

Dans la continuité du projet de street-art « Just Paint », la commune a engagé une campagne de colorisation des façades de la rue Jean Jaurès afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, à la valorisation du patrimoine bâti et à la qualité de l'environnement urbain.

Cette démarche vise également à accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux de ravalement, en leur apportant un soutien financier ainsi qu'un accompagnement et des conseils dans le choix des teintes et la réalisation des travaux.
Afin de poursuivre la dynamique engagée, il est proposé de renouveler la campagne de colorisation pour une nouvelle durée d'un an, dans les mêmes conditions que celles définies lors de sa mise en place.

Le dispositif d'aide financière est ainsi reconduit, à savoir :

- Une aide correspondant à 50 % du montant des travaux, plafonnée à 1 800 € par bénéficiaire, sur présentation de la facture ;
- Une aide majorée de 200 € pour les cinq premiers propriétaires participant à la campagne ;
- Une prime complémentaire de 100 € pour tout propriétaire qui aura contribué à convaincre un autre propriétaire de réaliser son ravalement.

Seuls les ravalements réalisés en peinture sont éligibles à l'aide. Les habillages de façade réalisés dans un autre matériau sont exclus du dispositif.

L'attribution de l'aide reste soumise aux conditions suivantes :

- Délivrance préalable de l'autorisation d'urbanisme requise ;
- Obtention du visa favorable préalable de l'architecte-urbaniste ;
- Vérification sur site de la conformité des travaux réalisés avant le versement de l'aide.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 29 voix pour,

- **Approuve le renouvellement de la campagne de colorisation des façades de la rue Jean Jaurès pour une durée d'un an ;**
- **Maintenir le périmètre d'intervention défini dans le cadre de la campagne ;**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20261001-DEL2026127-DE

- **Approuve le renouvellement de l'aide financière et de ses critères d'attribution ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.**

A Quéven, le 01 octobre 2026

Céline Olivier, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven
Notifiée le :	

MAIRIE DE QUEVEN (Morbihan)